

OMNES

"Retraite et Pénibilité"

Mercredi 7 juillet 2010

Réforme structurelle ou conjoncturelle : analyse depuis son intervention de 1999 à OMNES

*Henri Sterdyniak
Directeur du département d'économie de la mondialisation à l'OFCE
Auteur de "Quel avenir pour nos retraites ?"*

M. STERDYNIAK.- Effectivement, il y a 11 ans, OMNES avait rédigé un petit livre sur les retraites dans lequel j'avais écrit un chapitre. Je l'ai relu la semaine dernière. Des choses ont changé et d'autres non. Il y avait des illusions dans ce petit livre. Certains intervenants pensaient qu'en 2005, 2010, nous serions en situation de plein-emploi, en forte croissance et que la question des retraites se poserait moins. Des choses avaient été vues, par exemple l'alourdissement des charges de retraite à partir de 2006 et 2007 et les problèmes que cela poserait. Un grand nombre de questions demeurent.

Ce matin, je vais vous présenter le débat tel qu'il a lieu aujourd'hui en essayant de voir dans quelle mesure il a évolué depuis une dizaine d'années.

Entre-temps, entre 1999 et 2010, il s'est passé deux grands phénomènes, si on peut dire. Il y a eu les négociations dans les régimes complémentaires qui ont continué la baisse de leurs pensions. Et la réforme de 2003 où on a pris une décision concernant l'allongement de la durée d'activité. Et nous voici dans le débat aujourd'hui, en 2010.

Ce débat de 2010 est un long débat. Vous avez remarqué qu'il n'y a pas eu de négociations et c'est un peu différent de ce qui s'est passé en 2003. Le Gouvernement n'a pas ouvert de négociations avec les syndicats ni avec le patronat. Il a surtout communiqué pour faire passer dans l'opinion ce qu'il avait déjà décidé. C'est-à-dire ce que réclamait le MEDEF : le passage rapide de l'âge de la retraite à 62 ans, sans différentiation suivant la carrière et la pénibilité et sans garantie sur le niveau des retraites. La particularité de la France par rapport à d'autres pays, c'est le fait qu'on n'a pas vraiment de dialogue social. On n'aboutit pas à une solution qui fait consensus mais à une solution imposée par le Gouvernement aux partenaires sociaux.

La particularité de 2010 par rapport à une dizaine d'années, c'est que nous sommes en crise.

La crise a une première conséquence, c'est qu'il est très difficile de réformer. On se trouve dans cette contradiction : dans les périodes de forte croissance, on a un équilibre financier, on ne se préoccupe donc pas de réformer. On se préoccupe de réformer en période de crise, mais en période de crise, c'est très difficile de réformer, parce qu'on ne peut pas augmenter les cotisations et on ne peut pas prendre des mesures fortes pour favoriser l'emploi des seniors. Le report de l'âge de la retraite est anxiogène pour beaucoup de gens qui se disent "cela va être des années de chômage de plus et non pas des années de travail de plus". Mais le MEDEF, les marchés financiers ont insisté en disant qu'il fallait absolument une réforme en 2010.

Vous savez que les régimes de retraite sont déficitaires en 2010. Le déficit, comme on peut le voir sur cette diapositive est à peu près de 25 milliards, en mettant les régimes de retraite et également le chômage, l'UNEDIC. En fait, de ces 25 milliards de déficit, 23 sont dus à la crise.

Avec la crise, les cotisations ont baissé de 7 % par rapport à la tendance. Du coup, on se retrouve avec un très fort déficit. Donc, le Gouvernement et le MEDEF peuvent dire qu'il faut absolument réformer, et en même temps, les 25 milliards de déficit que nous avons, c'est 1,2 % du PIB qui s'inscrit dans un déficit public de 8 % du PIB. La France n'est pas la seule à avoir un déficit public de 8 % du PIB, puisque les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ont des déficits de l'ordre de 10 % du PIB.

On dramatise le déficit du système des retraites qui, lui-même, nécessiterait une réflexion plus profonde sur la raison pour laquelle dans le monde capitaliste, on a besoin d'un déficit public important pour soutenir l'activité. La réponse, on le sait, n'est pas liée au système de retraite. Elle est liée à l'orientation qu'a prise la mondialisation, la globalisation, la croissance des inégalités, le fait que dans tous les pays, on se concurrence en baissant les salaires et du coup, il n'y a pas de demande. Comme il n'y a pas de demande, il faut des bulles financières. Quand celles-ci explosent, il faut du déficit public. Ce n'est pas lié spécifiquement à la question des retraites, mais le fait est que le déficit est utilisé pour dire "il faut d'urgence une réforme".

On a, comme toujours, le choix entre trois solutions : la baisse du niveau des pensions ; l'augmentation des taux de cotisation ou le report du départ à la retraite.

Une nouveauté est apparue par rapport au débat d'il y a 10 ans, l'idée qu'on peut faire des réformes systémiques qui permettraient d'améliorer fortement la situation. La Suède a fait une grande réforme et a eu l'idée de la grande réforme systémique qu'il n'y avait pas, il y a dix ans.

La France a conservé un taux de fécondité satisfaisant. Depuis dix ans, cela n'a pas changé. Cela s'est même amélioré et la France est beaucoup mieux placée que l'Allemagne ou l'Italie pour aborder la question des retraites.

La part des retraites dans le PIB est de 13 %. Quand vous regardez la situation, il y a dix ans, c'était également 13 %. Donc, cela n'a pas changé. On est resté avec une part des retraites de 13 % du PIB. Comme on le verra tout à l'heure, cela s'explique par deux mouvements contradictoires. D'un côté, on a géré les retraites avec rigueur, on n'a pas donné de hausse de pouvoir d'achat aux retraités. De l'autre, les nouveaux retraités ont plus de droits que les anciens, surtout les femmes. Donc, l'un dans l'autre, on a stabilisé la part des retraites dans le PIB.

Si on veut ne rien changer, c'est-à-dire conserver les conditions actuelles de départ à la retraite, si on veut conserver le niveau relatif entre le salaire et la retraite, il faudrait faire passer les dépenses de retraite de 13 % du PIB à 17 %. Quatre points, ce qui représente à peu près 80 milliards d'euros à l'heure d'aujourd'hui. Il faudrait augmenter les taux de cotisation retraite de 8 points.

Certains disent "il n'y a pas de problème, augmentons les taux de cotisation. Cela permettra de conserver le niveau des retraites et les conditions actuelles de départ à la retraite". C'est une solution.

D'autres disent "c'est totalement impossible, parce que les jeunes ne supporteront pas ce poids supplémentaire de cotisation et parce que, par ailleurs, il y a d'autres besoins, notamment en matière de santé et de dépendance". 8 points pour la retraite, 8 points pour la santé, cela devient totalement impossible. Il va donc falloir d'une certaine façon arbitrer en essayant de faire travailler plus les gens ou baisser le niveau des pensions.

Une nouveauté depuis 10 ans, nous avons les projections du COR. Il y a dix ans, on faisait déjà des projections, que ce soit à l'OFCE ou au plan. C'est très simple à faire. En 2003, on a créé le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) qui fournit des prévisions officielles. Dans ces prévisions officielles, on fait l'hypothèse que le taux de chômage, à terme en 2050, en 2040, sera de nouveau de 4,5 %. Cela n'a pas beaucoup d'importance que ce soit 4, 5 ou 6, mais ce ne sera pas 10. Donc, baisse du taux de chômage.

Et dans la projection du COR, on fait l'hypothèse que le niveau des retraites baissera de 20 % par rapport au niveau des salaires. Il y a une dérive, une baisse progressive du niveau des retraites par rapport au niveau des salaires. Les retraites ne baissent pas en pouvoir d'achat mais elles augmentent moins vite que les salaires.

Aujourd'hui, la retraite moyenne représente 72 % du salaire moyen. D'après le COR, elle passerait à 57 % du salaire moyen. D'une part, il y a la baisse des retraites dans les régimes complémentaires. D'autre part, l'hypothèse que les retraites continueraient à être indexées sur les prix et pas sur les salaires. Il y a le fait que les gens vivraient plus longtemps et comme ils vivent plus longtemps, les retraités âgés ont des retraites plus faibles que les retraités plus jeunes. Au total, il y aurait une assez forte baisse du niveau des retraites.

Le point important, ce sont les projections de taux d'activité. Ici, vous avez un tableau un peu compliqué. En vert, les taux d'activité actuels, et en bleu, ceux que projette le COR. Bien sûr, c'est discutable. Vous voyez que le COR a des hypothèses extrêmement prudentes en ce qui concerne le taux d'activité. Si vous voyez le taux d'activité des femmes entre 25 et 50 ans, actuellement, il est de 81,2 %. Le COR projette qu'il sera de 82,8 %. Il projette qu'il n'y aura pas de forte hausse du taux d'activité des femmes. On peut être plus optimiste -c'est ce que j'ai fait en rouge- et mettre que le

taux d'activité des femmes progressera très fortement et qu'on sera relativement proche du taux d'activité des hommes. C'est-à-dire qu'on sera à un taux d'activité proche du taux d'activité des Suédoises.

De la même façon, le COR est extrêmement prudent pour le taux d'activité des 55-59 ans. Actuellement, il est de 64,6 ; ils le mettent simplement à 68,9, ce qui n'est pas une très forte hausse. Avec ces hypothèses extrêmement prudentes, le COR aboutit à la conclusion que l'on passera d'une part des retraites dans le PIB de 13 % à 15,6 %. Donc, il y a un déficit de 2,6 points de PIB qu'il faut combler.

Donc, en avril, le COR disait qu'il était possible de combler ce déficit en utilisant les excédents du régime de chômage. Si on se rapproche du plein-emploi, on peut gagner un point d'indemnisation du chômage. L'autre ressource, c'est une hausse modérée des cotisations, 1,6 point de PIB. C'était l'hypothèse centrale du COR en avril, qui reposait sur l'idée quand même d'une hausse des taux d'activité relativement faible et surtout la baisse du niveau des pensions.

On peut faire une projection plus volontariste dans laquelle on dit qu'en 2050, les femmes travailleront à peu près comme les hommes ; on réussira à augmenter plus nettement les taux d'activité des 55-60 ans. A ce moment-là, si on se donne comme objectif de ne pas faire baisser le rapport entre les retraites et les salaires, la part des retraites dans le PIB passerait de 13 à 15,8 %. Là aussi, il faudrait accepter une hausse de cotisation de deux points de PIB, c'est-à-dire 4,5 points de cotisation.

On voit que le problème financier à terme n'est pas énorme. Il faut faire un arbitrage entre le niveau des cotisations et le niveau des retraites et il faut, d'une façon ou d'une autre, réussir à augmenter le taux d'activité.

On a trois problèmes pour ce taux d'activité. Premièrement, les femmes sont à 81 % alors que les hommes sont à 94 %. Il y a de la marge.

Le deuxième problème, ce sont les 55-59 ans, où on a un taux d'activité de 65 % qui est relativement bas suivant les critères européens.

Le dernier problème, ce sont les 59-64 ans où l'on a des taux d'activité de 20 % qu'il faudrait faire remonter de façon plus nette. A ce moment-là, on peut équilibrer le système.

Nous sommes face à deux questions : Quel arbitrage entre le niveau des pensions et le taux de cotisation ? Comment faire pour augmenter les taux d'activité ?

Je vais essayer d'aborder chacun de ces points.

Comme tout le monde le sait, nous avons des taux d'activité extrêmement bas. Ici, vous avez le taux d'emploi des 55-64 ans. La particularité française est que nous sommes un des plus bas avec l'Autriche, la Belgique et l'Italie. Tous les pays ont fait des progrès. Nous aussi, nous avons fait des progrès en dix ans mais ils sont très faibles par rapport aux pays les mieux performants. Et nous avons vu depuis dix ans, que certains pays ont réussi à augmenter de façon massive le taux d'emploi des 55-64 ans. Comme la Finlande qui a augmenté son taux d'emploi de 20 points et les Pays-Bas, 20 points aussi.

Peut-on faire la même chose ? Ici, vous avez l'âge de sortie du marché du travail, l'âge auquel les gens arrêtent de travailler. Soit ils deviennent chômeurs, soit ils deviennent retraités. Vous voyez que la France est dans une situation catastrophique, puisque nous sommes le pays qui arrêtons le plus tôt. Les chiffres sont peut-être contestables mais grosso modo, nous arrêtons à 59,5 ans alors que la norme devient plutôt 63 ans pour les pays les plus performants, et 61,5 ans pour des pays comme la Finlande ou l'Allemagne. Il nous manque 2 à 3 ans de durée d'activité.

Le problème, c'est la question du chômage. Jusqu'en 2007, le chômage baissait, donc la question semblait devoir être résolue. Depuis 2007, le chômage repart et cela coince complètement.

En 2003, il y a une sorte de compromis entre le gouvernement et la CFDT, disant : on ne touche pas à l'âge, mais on augmente la durée d'activité requise et petit à petit, on la fait passer à 42 ans. C'est une solution très sympathique, car cela permet théoriquement aux ouvriers qui commencent à 18 ans de partir à 60 ans, et les cadres qui commencent à 23 ans, ne doivent pas rester jusqu'à 65 ans. C'est théoriquement vrai, parce que reste quand même le problème des jeunes qui quittent l'école à 18 ans et qui ne trouvent pas un travail avant 22 ans. Ceux-là, même si ce sont des ouvriers, se retrouvent devoir payer plus tard en restant plus longtemps au travail. Mais c'est quand même mieux que l'âge.

Ce compromis entre la CFDT et le Gouvernement en 2003, peut être interprété soit comme une trahison de la CFDT, soit que la CFDT, pour trahir, a obtenu trois concessions importantes du Gouvernement. Cela valait le coup, puisque la CFDT a obtenu que le report se fasse par la durée de cotisation et pas par l'âge. Elle a obtenu la disposition "carrière longue" et elle a obtenu, comme on va le voir, le minimum contributif majoré. Donc, on peut considérer que la CFDT a fait un compromis intéressant.

Le problème, c'est qu'en 2010, le MEDEF a mis son poids dans la balance en disant qu'il fallait absolument passer à 62 ans. A partir de là, il n'y avait plus de compromis possible avec la CFDT. C'est pour cela qu'il n'y a pas eu de négociations, puisque le point de vue du Gouvernement était trop éloigné du point de vue des syndicats. Aucun compromis ne semble possible.

De 2003 à 2008, le taux de chômage baisse. Donc, on peut se dire qu'on va résoudre le problème des retraites. A partir de 2008, il y a la crise, le chômage repart et la solution "on sauve la question des retraites en se rapprochant du plein emploi" devient périmée.

Le point important est que ce qui s'est passé durant les deux premières années de la crise, c'est que la dégradation du marché du travail a surtout frappé les jeunes. Si vous regardez le taux d'emploi, les 15-24 ans ont vu leur taux d'emploi baisser de 1,7 point. Cela veut dire que le taux de chômage des 15/24 ans a augmenté. Celui des 55-64 ans a moins augmenté ; leur taux d'activité a nettement augmenté. Malgré la crise, les 55-64 ans sont restés à travailler et leur taux d'emploi a augmenté alors que pour les autres tranches d'âge, il baissait.

Ce qui s'est passé pendant la crise, c'est qu'on n'a pas mis en place de dispositifs de préretraite. Du coup, les 55-64 ans n'ont pas quitté les entreprises, qui n'ont pas embauché de jeunes. Ce sont les jeunes qui ont été les victimes de la crise plus que les seniors.

A partir de là, deux positions possibles. Celle qui l'a emporté en 1999, pour dire la vérité, qui consiste en : "il faut absolument prendre des mesures pour allonger les carrières, mais on ne peut les prendre qu'en situation de plein-emploi". Donc, **Jospin** qui était au pouvoir et les économistes de gauche ont proposé : "on va faire une réforme des retraites pour inciter les gens à travailler plus longtemps mais on ne peut pas le faire avant que le taux de chômage soit de l'ordre de 4 à 6 %. Donc, il faut attendre." C'est une solution facile.

En 2010, le Gouvernement n'a pas pris cette position mais la position inverse qui consiste à dire : "on va obliger les gens à travailler plus longtemps dans une situation où le chômage augmente." C'est une question d'appréciation. Soit, vous pensez "c'est de la folie furieuse, parce que cela va augmenter le chômage et peser sur le chômage des jeunes". Soit, vous pensez "c'est vachement courageux. Cela crée une situation difficile dont il va falloir se sortir. Cela va donc nous obliger à une politique de croissance".

Le problème, c'est qu'on ne sait pas si cette politique de croissance va être ou non gagnée. Les projections du COR sont donc complètement saugrenues, parce que le COR étudie quel sera l'impact du report de l'âge de la retraite, sans préciser clairement quelle hypothèse il fait sur " les gens qui ne vont pas prendre leur retraite, vont-ils rester chômeurs ou vont-ils effectivement avoir un emploi ?" Si, effectivement, ils restent en emploi, le COR ne nous dit pas clairement si les entreprises vont augmenter leur activité ou si elles vont diminuer l'embauche des jeunes. Il ne dit

pas clairement quel sera l'impact de la mesure sur le chômage des jeunes, le chômage des seniors et la croissance.

Nous avons actuellement un taux de chômage de 10 %. Les projections qu'a présentées le Gouvernement sont basées sur l'idée qu'en 2020, nous aurons un taux de chômage de 5 %. Il faut 5 % d'emplois de plus pour faire baisser le chômage et le report de deux ans de l'âge de la retraite. Cela oblige à créer 5 % d'emplois supplémentaires, parce que les personnes de 60 à 62 ans représentent 5 % de la force de travail.

Donc, pour réussir la mesure phare du Gouvernement, passer l'âge de la retraite de 60 à 62 ans, il faudrait réussir d'ici 2020, à créer 10 % d'emplois. Pour cela, il faudrait avoir une croissance de l'ordre de 2,8 % entre maintenant et 2020. Cela suppose une politique de forte croissance. Or, celle-ci n'est pas mise en place à l'échelle européenne. Actuellement, toute l'Europe met en œuvre des politiques d'austérité pour réduire les déficits et non pas pour relancer la croissance. Il y a donc une contradiction énorme entre une politique européenne d'austérité et notre besoin de croissance.

On peut se dire "tant mieux, après tout, cela veut dire que la France devra faire entendre une voix différente en Europe" mais le risque, c'est que cela ne marche pas et qu'on se retrouve avec un taux de chômage de 10 % toujours en 2020, plus 5 %, en raison du report de l'âge de la retraite, donc avec des taux de chômage de l'ordre de 12 à 14 %. La réforme sera alors un échec.

On ne peut pas dire si la réforme va sauver le système des retraites. Tout dépend de l'emploi. Un point très mesquin dans cette réforme, est le report de 65 à 67 ans de l'âge ouvrant droit à une retraite au taux plein. Vous savez que ce dispositif est utilisé surtout pour les femmes. Grâce à cela, un certain nombre de femmes qui ont eu des carrières courtes mais qui sont mariées, attendent 65 ans pour liquider leur pension. Elles ne travaillent plus de 60 à 65 ans et vivent sur la pension du mari. A 65 ans, elles liquident au taux plein, donc dans de très bonnes conditions. Elles ont droit au minimum contributif, ce qui leur donne une pension satisfaisante. Le problème, c'est que quand on reporte cet âge de deux ans, évidemment, ces femmes ne vont pas trouver un emploi de 65 à 67 ans. Elles devront se priver de retraite pendant deux ans supplémentaires. On verra si cet élément mesquin passera...

Théoriquement, pour le report de l'âge de la retraite de deux ans, on peut avoir deux scénarios. Soit le scénario rose : la croissance est bien de 2,8 %, cela permet d'augmenter l'emploi et fait gagner 47 milliards au système de retraite : plus de cotisations, plus de prestations, c'est génial !

Et il y a le scénario noir : la mesure n'a pas d'impact sur l'emploi, et c'est le taux de chômage qui augmente. Dans ce cas, il n'y a pas de hausse de cotisation. On gagne bien 30 milliards de retraite en moins mais il faut payer 20 milliards de chômage en plus ! La réforme est une catastrophe, parce qu'on se retrouve avec beaucoup de chômage et le gain est finalement très faible, seulement 10 milliards, et surtout, il est obtenu par paupérisation d'un certain nombre de personnes qui n'ont que le RMI ou le RSA. Une fois de plus, tout dépend de l'emploi.

Ce qu'on a appris depuis dix ans, c'est que l'allongement de la carrière peut se faire de deux façons. De la façon qu'on peut appeler anglaise ou allemande, qui consiste à reculer l'âge de la retraite ; les seniors ne trouvent pas d'emplois, ont des difficultés à se maintenir en emploi, ils sont virés de leur entreprise et doivent accepter des petits boulots. On paupérise les personnes de 55 à 65 ou 67 ans, parce qu'elles n'ont pas droit à la retraite et elles doivent accepter des travaux mal rémunérés. Exemple : elles essuient la vaisselle, gardent les squares, sont concierges, etc. Ce n'est pas brillant...

La seconde méthode est la méthode scandinave, qui consiste à faire des efforts au niveau des entreprises pour garder les personnels, au travers de négociations avec les syndicats ; les entreprises prennent des engagements et du coup, on améliore les conditions de travail et on réfléchit à ce que toutes les carrières s'arrêtent à 62 ou 65 ans. Si on a un travail pénible, genre conducteur de poids lourds, l'idée est qu'à 45 ans, on ait deux années de formation et une deuxième carrière dans l'entreprise comme l'organisation du travail des autres, contremaîtres, etc., ce qui permet de rester

jusqu'à 62 ans. Mais cela demande une mobilisation sociale. Les entreprises peuvent se dire que ce n'est pas leur problème et qu'il leur est plus simple de licencier à 55 ans et d'embaucher des jeunes.

Dans les pays scandinaves, cela marche, parce que la hiérarchie des salaires est beaucoup plus faible qu'en France. Mais mettre en œuvre la méthode scandinave demande du temps et le Gouvernement a estimé qu'on ne l'avait pas. C'est pour cela qu'il a pris cette mesure brutale.

Beaucoup de gens préconisent une réforme basée sur les incitations individuelles. L'idée étant d'augmenter le gain pour inciter les individus à rester plus longtemps en emploi. On a la surcote. Vous savez que si vous continuez à travailler alors que vous avez toutes vos années et l'âge requis, vous avez (gagnez ?) 5 % d'années supplémentaires. L'idée consiste à généraliser ce système de surcote. Le PS, assez bizarrement, propose d'augmenter la surcote.

Le grand problème de la surcote, c'est que cela marche pour les cadres moyens, pas pour les ouvriers. Cela ne marche pas dans les postes où les gens sont déjà au chômage à 58 ou 59 ans. Cela favorise fortement les cadres qui peuvent plus facilement rester en emploi.

Heureusement, dans le système mixte qui se met en place, la surcote ne sera obtenue qu'après 42 années de cotisation, ce qui veut dire que les cadres qui commencent à travailler à 23 ans n'y auront droit qu'à partir de 65 ans. Ce sera assez limité mais on ne comprend pas que le PS propose de faire jouer un rôle supplémentaire à la surcote, sachant que cela favorise surtout les cadres.

Les cadres ont une espérance de vie plus élevée de 7 ans que les ouvriers ; du moins pour les hommes. Vous voyez sur la diapositive que cela joue beaucoup moins pour les femmes. Tout système dans lequel on favorise trop les cadres est injuste, parce que cela nous condamne à payer des pensions plus longtemps à des gens qui vivent déjà plus longtemps. C'est pourquoi la CFDT insistait fortement pour que la réforme se fasse en allongeant la durée de cotisation requise plutôt que l'âge. Le Gouvernement a estimé que l'âge était plus parlant que la durée de cotisation et que le report de l'âge jouait plus rapidement que l'allongement de la durée de cotisations requise.

Je ne vous parle pas de la pénibilité, puisque l'intervenant suivant en parlera longuement. Simplement, le Gouvernement n'a pas voulu se lancer dans l'idée "on définit des travaux pénibles et ces travaux pénibles donnent droit à des bonifications de cotisation ou d'âge" ; ce qui aurait été un moyen de permettre à la CFDT de signer un accord. Mais la CFDT, ce coup-ci, semblait peu disposée à prendre cette voie.

Il y a une chose très bizarre depuis quelques années et même dans le débat de 2010. Avant, il était acquis que la retraite était payée par des cotisations. C'est normal, la retraite bénéficie aux actifs, donc, on la fait payer par des cotisations. Et là, assez bizarrement, est apparue l'idée que la retraite pouvait être payée par des impôts prélevés sur les plus riches.

Je n'ai rien contre prélever des impôts sur les plus riches. Je suis contre le bouclier fiscal mais il est évident qu'il n'y a aucun lien entre le bouclier fiscal et la retraite. Donc, les partis de gauche, la CFDT –on ne sait pas pourquoi– ont mélangé la question de la justice sociale et celle des retraites avec l'idée "on peut faire payer les retraites en prélevant plus sur les plus riches". Je trouve cela stupide, parce que la retraite, c'est un salaire différé ; c'est contributif. On reçoit une retraite parce qu'on a payé des cotisations. Cela n'a rien à voir avec la fiscalité.

Assez bizarrement, le Gouvernement a cédé. C'est-à-dire que la réforme est accompagnée d'une hausse du prélèvement sur les hauts revenus financiers, mais cela n'a strictement rien à voir avec la question de la retraite. Donc, c'est de l'habillage. Cela rapporte un milliard, alors qu'on a vu que la question des retraites est de l'ordre de 80 milliards. On a pris un milliard sur les plus riches, d'accord, mais cela n'a rien à voir avec le sujet. On a profité de l'occasion pour diminuer de deux milliards les exonérations de cotisations sociales Entreprise. Là-aussi, ces exonérations sont remboursées par l'Etat au système de retraite. Cela n'a rien à voir avec la question des retraites.

Je pense qu'il est complètement utopique de faire croire aux gens que les retraites pourraient être financées par la taxation des revenus financiers ou des plus riches. Les retraites dépendent du salaire

qu'on a reçu durant la carrière. Donc, elles doivent être financées par des cotisations. Cette idée saugrenue de financer les retraites par des impôts sur les plus riches n'est apparue que depuis 2 ou 3 ans qu'il y a.

Par contre, il aurait fallu profiter de la situation pour supprimer toutes les niches sociales, c'est-à-dire tous les dispositifs comme l'épargne entreprise, la participation, l'intéressement, qui permettent aux entreprises de verser des fonds aux salariés sans payer de cotisation. Ces dispositifs sont très sympathiques au niveau des entreprises mais au niveau collectif, c'est la catastrophe, parce que cela prive la Sécurité Sociale de ressources.

Dans la réforme, on a supprimé le Fonds de réserve des retraites. C'était un grand sujet en 2000. L'idée était d'accumuler pour aider à passer la bosse 2020-2040. **Jospin** crée le Fonds de réserve des retraites. Il prévoit qu'on allait y mettre des sommes énormes. En fait, elles n'ont jamais été mises. En 1999, on pensait qu'on allait avoir une forte croissance pendant laquelle on accumulerait de l'argent dans le Fonds de réserve des retraites. Elle n'a duré que deux ans, et le Fonds de réserve des retraites s'est retrouvé avec très peu de fonds. La rentabilité de ses placements était négative si on la compare aux obligations d'Etat. Le Gouvernement a donc décidé d'y renoncer, alors que le PS proposait de l'augmenter massivement mais de toute façon, les sommes en jeu étaient totalement insuffisantes pour être utilisables dans les années à venir. Même si on avait 140 milliards d'euros en 2025, si on voulait les dépenser en 20 ans, cela ne nous fait que 7 milliards par an. Ensuite, que faire une fois qu'on a épuisé cette somme ?

La position consistant à dire "les retraites sont financées par les cotisations et non pas par des réserves", apparaît plus sérieuse.

Un débat a eu lieu cette année, sur le niveau relatif des retraites et des salaires. Grosso modo, les retraites, représentent à peu près 72 % du salaire et il y a dix ans, c'était les mêmes chiffres. Donc, le rapport entre la retraite et les salaires ne s'est pas dégradé. Pourtant, si vous regardez l'évolution des retraites, vous voyez qu'en pouvoir d'achat, durant les cinq dernières années, les retraites ont plutôt baissé. La retraite du régime général n'a suivi que l'inflation. Dans les régimes complémentaires, c'est pareil. Il y a eu la hausse de la CSG.

Là, on a 7 années, le salaire moyen a augmenté de 5,8 % en pouvoir d'achat ; les retraites ont baissé. Pourtant, globalement, le rapport entre la retraite et le salaire ne s'est pas dégradé. Cela vient du fait que les jeunes retraités ont plus de droits que ceux qui décèdent. Les femmes qui décèdent, n'avaient pas travaillé et n'avaient que la pension de réversion, le minimum "vieillesse". Elles sont remplacées par des jeunes retraitées qui ont travaillé et qui ont une pension propre. Les retraités vivent de plus en plus en couple et cela leur permet de maintenir un niveau de vie satisfaisant.

Quand on essaie de comparer le niveau de vie des retraités à celui de l'ensemble de la population, on peut tout dire. Les chiffres varient entre le niveau de vie des retraités, 90 % de celui des actifs occupés ou 103 suivant la définition que vous prenez. C'est 90 %, si vous comparez le niveau de vie des retraités à celui des actifs occupés ; 93 %, si vous comparez aux actifs y compris les chômeurs. C'est le même niveau de vie que la population si vous comparez les retraités à l'ensemble de la population, y compris les enfants. On peut rajouter 5 % aux retraités pour tenir compte du fait qu'ils possèdent plus souvent leur logement.

Par ailleurs, se pose la question des revenus financiers. Faut-il les compter ou pas ? Parmi les personnes de plus de 65 ans, se trouvent toutes les familles riches où le patrimoine est détenu par des plus de 65 ans. Donc, les revenus financiers y affèrent mais cela n'a rien à voir avec la caisse des retraites. Mme **Bettencourt** a 85 ans, elle a beaucoup de revenus financiers. Quand on compare les revenus financiers des plus de 65 ans avec celui des jeunes, on y met Mme **Bettencourt**. On voit très bien que cela n'a rien à voir avec la question des retraites.

Si on oublie les familles riches, le patrimoine des grandes familles capitalistes, les retraités ont un niveau de vie à peu près équivalent à celui de l'ensemble de la population, un peu plus bas que celui

des actifs. Donc, la situation n'est pas encore dramatique mais le fait est que les réformes diminuent progressivement le taux de remplacement.

Vous avez ici un tableau qui vous montre l'évolution des taux de remplacement. Ceux qui sont nés en 1930, les non-cadres avaient un taux de remplacement de 91 %. C'est le rapport entre la première retraite et le dernier salaire. Ceux qui sont partis en 2008, 75 %. Ceux qui vont partir en 2020, 72 ou 68 %, cela dépendra des négociations dans les régimes complémentaires.

Ici, vous avez le minimum "vieillesse". Vous voyez que depuis 1999, son pouvoir d'achat a été maintenu mais sans plus. Il a donc diminué par rapport au revenu médian. Heureusement, M. **Sarkozy** a promis d'augmenter le minimum "vieillesse" de 25 %. En fait, il ne va l'augmenter que de 15 %, parce qu'il y a l'inflation dans les 25 %. Le fait d'indexer constamment les retraites sur le niveau des prix et non pas des salaires, diminue le niveau de vie relatif des retraités.

Au moment de la réforme de 2003, la CFDT a obtenu la création du minimum contributif majoré et le Gouvernement s'est engagé à ce qu'il reste égal à 85 % du SMIC. Ce qui est très amusant, c'est que, normalement, les retraites ne sont indexées que sur les prix, donc elles diminuent par rapport au SMIC. Le Gouvernement a pris un engagement sur le minimum contributif majoré. Il l'a tenu, puisque le minimum contributif majoré a augmenté de 8 % en pouvoir d'achat. Donc, à l'avenir, le minimum contributif majoré jouera un rôle de plus en plus important, parce qu'il augmentera par rapport au niveau des pensions. Le système devient extrêmement compliqué, puisque après calcul du montant des pensions, si le montant des pensions est en dessous du minimum contributif, on rajoute au minimum contributif, ce qui permet de protéger les plus faibles pensions. Avec une complication horrible : on a droit au minimum contributif si on a effectivement cotisé, si on a droit à la retraite à taux plein. Et on a droit au minimum contributif majoré si on a effectivement cotisé et pas simplement validé des années. Donc, ce dernier ne s'applique pas aux années que les femmes obtiennent parce qu'elles ont élevé des enfants. C'est une petite mesquinerie à laquelle on n'a pas échappé en 2003. On protège les plus basses pensions sauf celles de certaines femmes. Cela pourrait être un élément de négociation si la CFDT voulait bien accepter un compromis.

Une nouveauté importante apparue pendant le débat en 2010, c'est la grande réforme systémique. L'idée d'une grande réforme qui unifiera le système des fonctionnaires et du privé et permettra de remédier à certaines injustices dans le système.

Cette idée de grande réforme a été proposée par la CFDT, mais elle n'a jamais dit clairement quelle réforme elle voulait exactement.

L'idée de la grande réforme unifie et permet d'éviter la disparité public/privé. Elle a un grand défaut car il faut une période transitoire et c'est tuant, parce que pendant cette période, on doit gérer les gens de l'ancien régime, ceux du nouveau, et ceux des systèmes intermédiaires. Ensuite, la grande réforme peut être la meilleure ou la pire des choses.

On a eu deux grands projets.

Un premier projet réactionnaire qui a été lancé par M. **Madelin**, avec l'économiste **Jacques Bichot** et le sénateur **Dominique Leclerc**, qui consiste à généraliser la retraite à points. Leur idée est de fixer le taux de cotisation à 25 %. Chacun cotise, obtient des points et ensuite, pour la retraite, on distribue les cotisations aux gens suivant les points qu'ils ont acquis. Si le système est déséquilibré, on diminue la valeur du point. Le grand avantage, c'est qu'on équilibre automatiquement le système par la valeur du point. Le grand défaut, c'est qu'il n'y a aucune garantie pour les travailleurs sur le montant de leur retraite.

Aujourd'hui, par exemple, la CNAV a un déficit qui représente 8 % des prestations. On pourrait équilibrer en diminuant les retraites de 8 %. C'est un peu ce qui se fait dans les régimes complémentaires. Passer à un régime par points est un moyen d'équilibrer mais du coup, on perd toute garantie du niveau des retraites.

L'autre projet a été lancé par **Bozio et Piketty** et consiste à appliquer à la France le système suédois qui est un système de compte notionnel. Vous payez des cotisations qui sont placées pour vous sur un compte et on vous garantit que la rentabilité de votre placement cotisation est égale à l'inflation, plus le taux de croissance des salaires, disons, 1,5 %. Vos cotisations se trouvent dans un compte notionnel, parce qu'il n'y a pas de vraie contrepartie en termes de crédit. On vous garantit la rentabilité de vos cotisations 1,5 %.

Quand vous prenez votre retraite, vous avez accumulé une certaine somme, on regarde l'âge que vous avez, on vous dit "vous voulez prendre votre retraite à 64 ans, vous avez une espérance de vie de 24 ans" (on ne tient pas compte des différences de sexes ni de catégories socioprofessionnelles), "vous avez accumulé une certaine somme, on divise par 24, et chaque année, on vous donnera un vingt-quatrième de la somme". C'est le système suédois des comptes notionnels.

L'avantage du système, c'est que cela donne l'impression aux gens qu'ils ont toujours leur cotisation, puisque c'est inscrit dans un compte. L'inconvénient, c'est que cela ne vous garantit pas le niveau de votre retraite, puisqu'au cours du temps, les gens vivent de plus en plus longtemps et le montant de retraite que vous avez pour une somme accumulée devient de plus en plus faible, sauf si on décide d'augmenter les taux de cotisation. Mais la logique du système est de maintenir fixes les taux de cotisation.

Certains pensent que le système de compte notionnel crédibilise le système, puisque les jeunes savent que les sommes en question sont inscrites dans un compte. D'autres qu'il est extrêmement dangereux, car on n'a aucune garantie sur le niveau des pensions.

Si on appliquait, aujourd'hui, ce système avec 25 % de cotisations, on aurait des taux de remplacement relativement faibles par rapport au système actuel. Actuellement, le salarié sous plafond part avec un taux de remplacement de l'ordre de 70 %. Avec un système de compte de notionnel, il partirait avec 52 %. Pour avoir les 70 %, il faudrait que dès maintenant, on fasse passer le taux de cotisation de 25 à 30 %.

Vous voyez que tout le monde aurait des pertes plus ou moins importantes. La femme à carrière chahutée aurait des pertes importantes, parce que dans le système actuel, la CNAV favorise le mi-temps. Elle perdrait cet avantage mais effectivement, on pourrait imaginer que dans un système à compte notionnel, on le compenserait plus ou moins. Tout dépendrait des détails.

Cette grande réforme ne permet pas de faire l'économie de l'arbitrage entre durée de la retraite, niveau de taux de cotisation et niveau des pensions. Le système serait beaucoup plus simple, parce que c'est vrai qu'il est actuellement extrêmement compliqué, mais il faudrait renégocier tous les dispositifs existants et qui font que le système est social, notamment, la compensation de l'éducation des enfants pour les femmes et le minimum contributif.

Le grand problème du compte notionnel tel qu'il est pratiqué aujourd'hui en Suède, c'est que le montant de la retraite dépend de façon très importante de l'âge auquel vous partez à la retraite. Quand vous partez à 60 ans, on vous annonce qu'il vous reste 25 années de vie. Quand vous partez à 70 ans, il vous reste 18 années de vie. En partant à 70 ans, vous bénéficiez d'une retraite beaucoup plus forte que lorsque vous partez à 60 ans. Le risque du système de compte notionnel, c'est qu'il favorise beaucoup ceux qui travaillent après 60 ans, c'est-à-dire les cadres, au détriment des ouvriers. C'est la raison pour laquelle la CFDT n'a pas osé le présenter. Le parti socialiste a proposé de l'étudier. Il faudra le mettre en œuvre évidemment pour les générations futures, mais il faut savoir ce qu'ils vont proposer, précisément.

Mettre en œuvre une grande réforme systémique, cela a deux grands défauts. D'une part, le problème de transition et d'autre part, ce que l'on voit en Italie, un système où les jeunes n'auront pas le même système que les vieux, et quand on fait cela, on court un risque important de dégradation. Actuellement, en Italie, les jeunes paient des cotisations élevées pour les vieux qui ont toujours des retraites élevées mais ces jeunes auront des retraites extrêmement faibles, parce qu'un nouveau système va se mettre en place.

Le risque, c'est que si cette réforme ne s'applique qu'aux gens nés après 1990, cela veut dire que d'ici 2050, on sera dans un système intermédiaire très difficile à gérer et ensuite, on aura un fort décrochement en 2050.

Conclusion, quand on regarde ce qui s'est passé entre 1999 et 2010, on n'a pas avancé sur l'emploi, on a toujours des taux de chômage élevés et on n'a pas avancé sur l'emploi des seniors. On a pris du retard par rapport à d'autres pays plus performants. Le Gouvernement nous a assénés qu'il fallait absolument créer ces 10 % d'emplois qui nous manquent, sinon ce serait la catastrophe. En même temps, il ne met pas en place de politique pour cette croissance nécessaire. On n'échappera pas à une hausse des taux de cotisation si on veut maintenir le montant des retraites. Il est illusoire de penser que les retraites vont être payées par les plus riches. On a besoin des impôts des plus riches pour réduire le déficit en général, pas spécialement pour la retraite. Enfin, la situation du niveau des retraites n'est pas catastrophique, jusqu'à présent.

Je vous remercie.